

## Prestations Groupement d'employeurs

### Service Emploi CDOS Vendée -TARIFS 2022 (- 9 ETP)

#### Frais de dossier et Pack Conseil

⇒ 100 €/an pour une nouvelle structure

⇒ 75 €/an pour un renouvellement

#### Tarifs GE pack global

Comprenant :

- ✓ Modalités de création d'emploi (DPAE, proposition de contrat de travail, outils de suivi...)
- ✓ Réalisation des bulletins de salaire et des DSN
- ✓ Réalisation de documents liés à l'emploi (attestation de salaire, certificat de travail...)
- ✓ Accompagnement et conseils liés à la fonction d'employeur
- ✓ **Conception et actualisation des conventions de mise à disposition**
- ✓ **Etudes budgétaires pour la facturation**
- ✓ **Facturation mensuelle des prestations de mise à disposition,**
- ✓ **Médiation dans la conception des plannings entre utilisateurs**

**50 €/ mois**

(Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> salarié : 30 €)

#### Tarifs GE pack simplifié

Comprenant :

- ✓ Modalités de création d'emploi (DPAE, proposition de contrat de travail, outils de suivi...)
- ✓ Réalisation des bulletins de salaire et des DSN
- ✓ Réalisation de documents liés à l'emploi (attestation de salaire, certificat de travail...)
- ✓ Accompagnement et conseils liés à la fonction d'employeur

**40 €/ mois**

(Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> salarié : 30 €)

#### Prestations complémentaires (selon besoins) :

- ☞ Réalisation bulletins de salaire dans le cadre de la franchise sportive ou service civique ou stage : 8 € / salarié / mois,
- ☞ Documents de fin de contrat (sauf démission) : licenciement, rupture conventionnelle et CDD (hors contrat aidé, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CDD saisonnier et contrat d'engagement éducatif) : 15 €/ salarié
- ☞ Préparation dossier contrôle URSSAF : 100 € (*sous condition de formulation de la demande 3 semaines avant la date de contrôle*)
- ☞ Prestations spécifiques (audit social et paie pour mise en conformité, aide à l'élaboration du DUERP...) : selon temps passé - sur devis.

**NB :** *Frais de clôture de dossier pour départ en cours d'année : 10,00 €/trimestre restant.*

*Frais édition documents administratifs supplémentaires : 2,00 €/mois.*

*Réédition de bulletins de salaire par omission d'information par l'utilisateur : 10 €.*

*Rééditions récurrentes d'un même projet de contrat ou d'avenant par l'utilisateur (à partir de la 3<sup>ème</sup> demande de modification) : 10 €.*